

Précarité et crise du logement dans BNS 2^{ème} partie

Le 21 mars 2024

PLAN (3)

4. Présentation du site de l'OPML

5. Le rôle des associations

- La lutte contre la précarité
- Que faire concernant le logement?

Quel rôle des associations?

- Face aux différentes fragilités des personnes en situation de précarité, Il y a localement un tissu d'associations, de personnes qui essaient de leur apporter des solutions et des soutiens.
- Quelles complémentarités ou non avec les services sociaux (municipaux ou départementaux), avec les dispositifs Etat, Conseil départemental?
- Complémentarité ou palliatif? Fonctionnement en réseau, en partenariat?
- Bénévolat ou professionnel? Sources de financement

Quel rôle des associations?

La lutte contre la précarité: faire l'inventaire des associations

- Un outil pour faire un état des lieux du rôle des associations de solidarité: le **soliguide**,
- **Etude de l'APUR:**
HÉBERGEMENT ET SERVICES À DESTINATION DES PERSONNES SANS DOMICILE DANS LE GRAND PARIS
- Dans le domaine du mal-logement, agir en procurant une solution et accompagner

Les ressources de la solidarité nationale et du tissu associatif

Connaitre le tissu associatif , pourquoi, quelle efficacité supplémentaire au service des personnes en difficulté

SOLINUM est une start-up associative qui développe des projets (2015)

Des millions de personnes avec des trajectoires de vie variées se retrouvent aujourd'hui dans des situations d'exclusion. **Pour y faire face, de nombreuses initiatives** sont présentes.

La solidarité a une adresse : Soliguide.fr

Soliguide, c'est la plateforme en ligne qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté. Il s'agit, avant tout, d'une solution élaborée en co-construction avec les bénéficiaires et acteurs de la Solidarité.

La mission de Soliguide est d'orienter toutes les personnes en situation difficile vers les structures qui pourraient les aider. Pour cela, nous mettons à disposition un outil ergonomique, simple et rapide d'utilisation, donnant accès à des informations de qualité pour mieux orienter ces publics

Les ressources de la solidarité nationale et du tissu associatif



Sommaire

INTRODUCTION	4
1. Accompagnement de la rue au logement dans le Grand Paris	6
Veille sociale et orientation	7
Mise à l'abri et hébergement	14
Logement adapté temporaire	40
Logement adapté transitoire et pérenne	42
Les publics prioritaires pour accéder au logement social	50
Synthèse de l'offre d'hébergement et de logement adapté	58
2. Accompagnement social et services du quotidien	60
Accompagnement social et accès aux droits	62
Accueil de jour	67
Domiciliation	70
Aide alimentaire	74
Accès à l'eau potable	80
Hygiène	82
Vestiaires, boutiques solidaires et bagageries	87
Accès aux soins	92
CONCLUSION	99
LISTES DES CARTES	101
ENTRETIENS	102

Les ressources de la solidarité nationale et du tissu associatif

voir **SOLIGUIDE**

Soliguide rassemble tous les services, initiatives et ressources pour les personnes qui rencontrent une difficulté

- Alimentation (distribution alimentaire, repas chaud sur place, colis alimentaire, épicerie sociale et solidaire)
- Accueil (accueil de jour, halte de nuits, hébergement à long terme, garde d'enfants, espace famille)
- Matériel (bagagerie, vêtements, boutique solidaire, animaux..)
- Technologie (accès wifi, ordi, téléphone, prise)
- Hygiène (douche, toilettes, kit périodiques, kits d'hygiène, bien-être...)
- Conseil (accompagnement juridique, admin, domiciliation, écrivain public, conseil handicap, parentalité...)
- Santé (spécialités, CMS, PASS...)
- Formation – Emploi (Atelier numérique, cours de français, accompagnement à l'emploi, insertion par l'économique, soutien scolaire)

Les ressources de la solidarité nationale et du tissu associatif ex SOLIGUIDE

QUE RECHERCHEZ-VOUS ?

Accueil de jour

À PROXIMITÉ DE ?

Gennevilliers 92230

← [Accueil](#) [Accueil de jour](#) [Espace de repos](#) [Garde d'enfants](#) [Espace famille](#) [Point d'information et d'orientation](#)

Recherche accueil de jour autour de Gennevilliers 92230 ▼ Afficher les filtres

133 lieux Ouvert aujourd'hui

Rayon de recherche 20 km

1

La Maison de la Solidarité

29 Rue Edmond Darbois, 92230 Gennevilliers

● Ouvert aujourd'hui

Description

Boutique Solidarité de la Fondation Abbé Pierre, la Maison de la Solidarité est un Accueil de Jour, dispositif de Veille Sociale, destiné aux personnes ou familles sans abri, sans domicile fixe, en situation de grande précarité ou de détresse, issues des territoires Nord des Hauts de Seine. Elle est une struc... [Voir les détails](#)

Services

<ul style="list-style-type: none"> Accueil de jour Restauration assise Restauration assise Colis Alimentaire Toilettes 	<ul style="list-style-type: none"> Restauration assise Restauration assise Fontaine à eau Douche
--	--

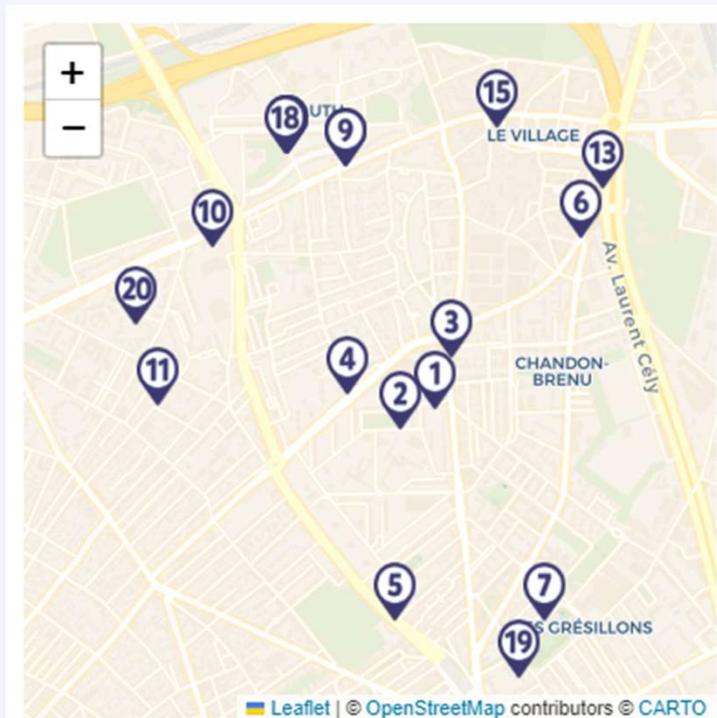
Quelques exemples de l'implication des associations

Recherche conseil autour de Gennevilliers 92

1422 lieux

Rayon de recherche

15 km



4

Espace Insertion de Gennevilliers - Service RSA

10 Rue de la Couture d'Auxerre, 92230 Gennevilliers- 2ème étage

5

La Maison de la Solidarité

29 Rue Edmond Darbois, 92230 Gennevilliers

6

Secours Populaire - Comité de Gennevilliers

5 Rue des Collines, 92230 Gennevilliers

7

ATMF Gennevilliers

26 Rue Dupressoir, 92230 Gennevilliers

9

Permanence Nouvelles Voies - CSC Aimé Césaire

6 Av. du Luth, 92230 Gennevilliers

11

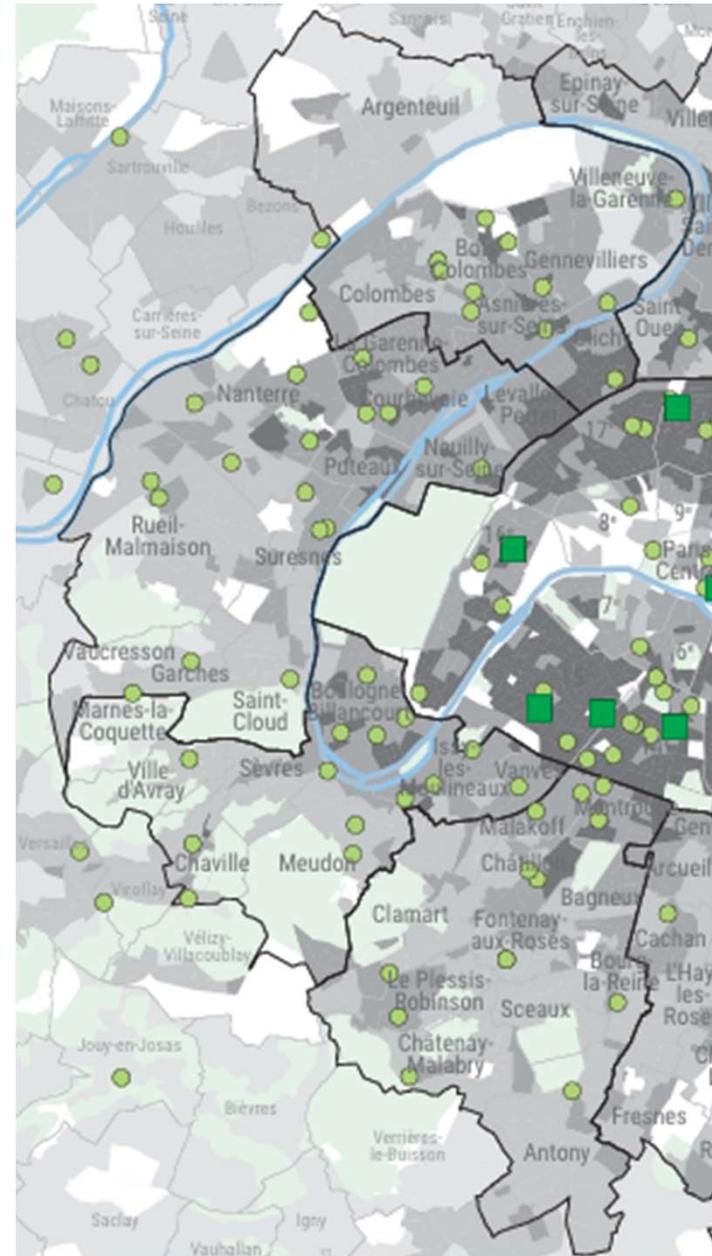
Association Passerelle Insertion 92 (API92)

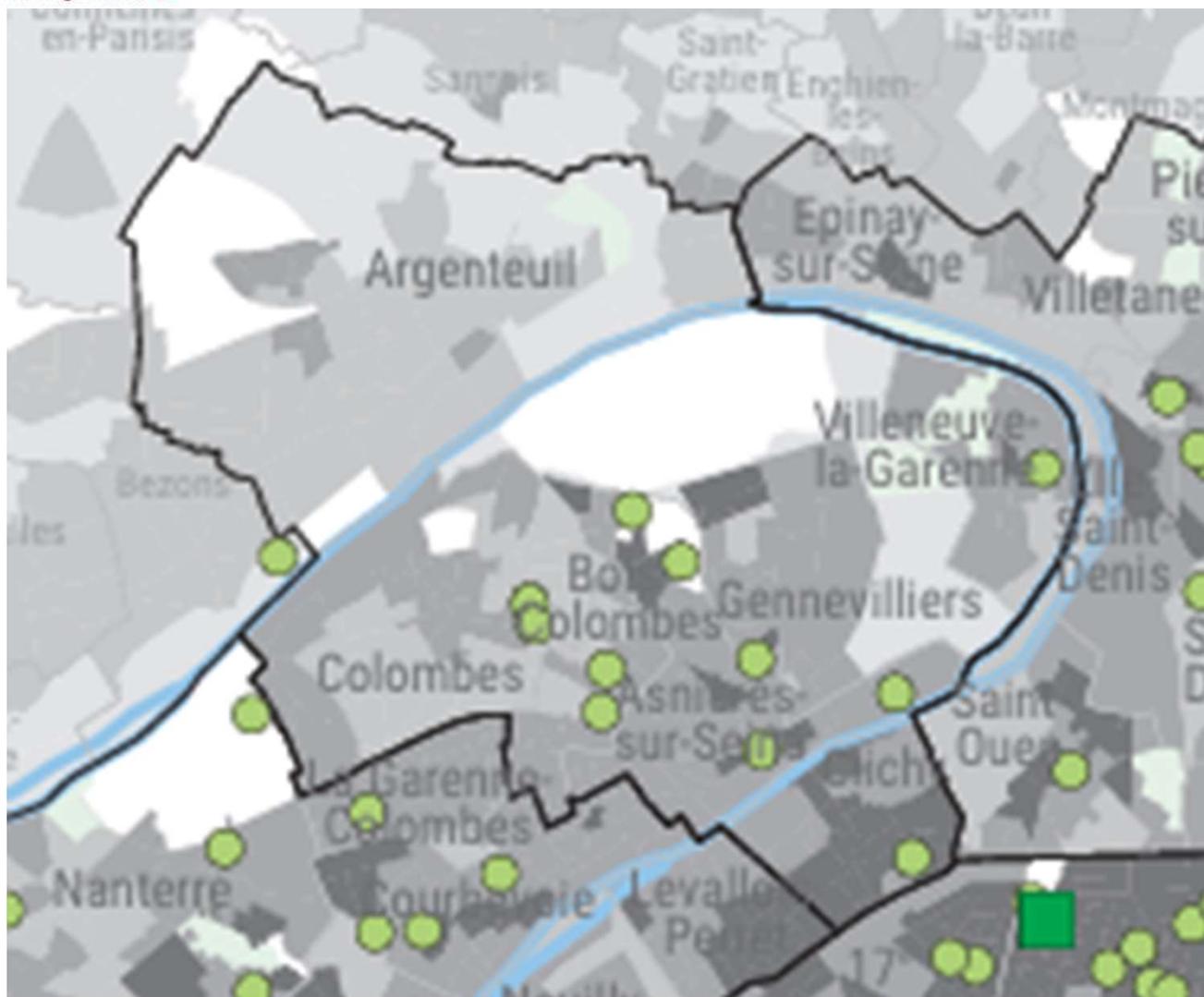
Pl. de la République, 92600 Asnières-sur-Seine

Accueil de jour

Type de structure

- Accueil de jour
- Espace Solidarité Insertion - ESI





Accueil de jour

Les ESI : des lieux d'accueil de jour et de resocialisation

Les Espaces Solidarité Insertion sont ouverts en journée et reçoivent toute personne en détresse sociale ayant besoin de s'abriter, se poser et trouver des services de première nécessité. Douche, soins, cafétéria, lave-linge, consigne, service de domiciliation... sont les prestations qui répondent à leurs besoins fondamentaux. Mais au-delà de constituer un lieu d'aide gratuit, l'accueil de jour propose accompagnement et orientation, avec la possibilité d'échanger, de voir une psychologue, d'avoir accès à des animations culturelles afin de, petit-à-petit, se resocialiser et envisager de construire un projet de vie pour les personnes en difficulté sociale.

A Paris, on compte 16 accueils de jour labellisés Espaces de Solidarité et d'Insertion. Pour obtenir ce label, les accueils de jour doivent répondre à un cahier des charges respectant notamment les critères suivants :

- s'adresser en priorité à des personnes isolées majeures.
- Être gérés par des associations et institutions publiques.
- Disposer d'une équipe de professionnels pluridisciplinaires : travailleurs sociaux, animateurs, professionnels de santé...

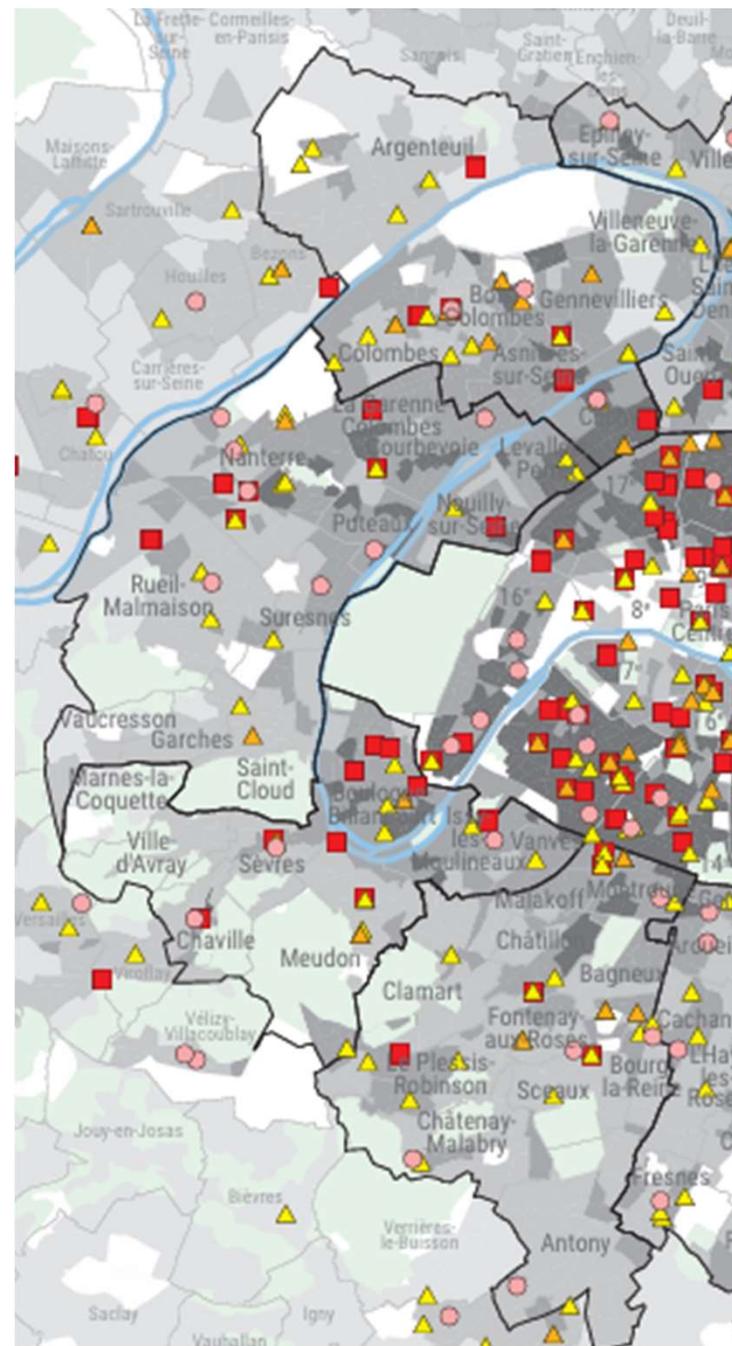
AIDE ALIMENTAIRE

Type de structure

- ▲ Distribution de colis alimentaires
- ▲ Distribution de repas
- Restauration assise
- Épicerie sociale

Nombre d'habitants à l'hectare

- Plus de 500
 - De 200 à 500
 - De 50 à 200
 - Moins de 50
- Les ex-IRIS n°

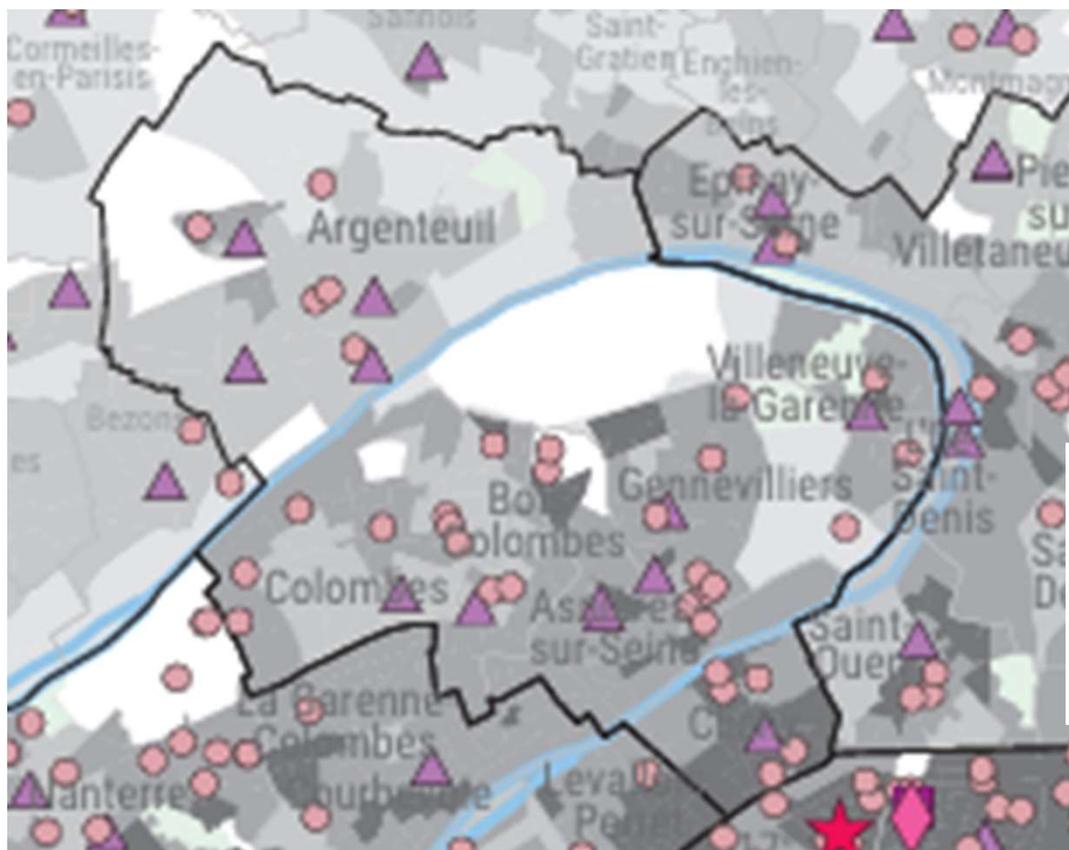


L'aide alimentaire (107 lieux identifiés
 par SOLIGUIDE dans le 92,
 dont 55 soutenus par la DRIHL92)

22/03/2024

Ateliers Pauvreté Mal Logement - BNS
 21 mars 2024

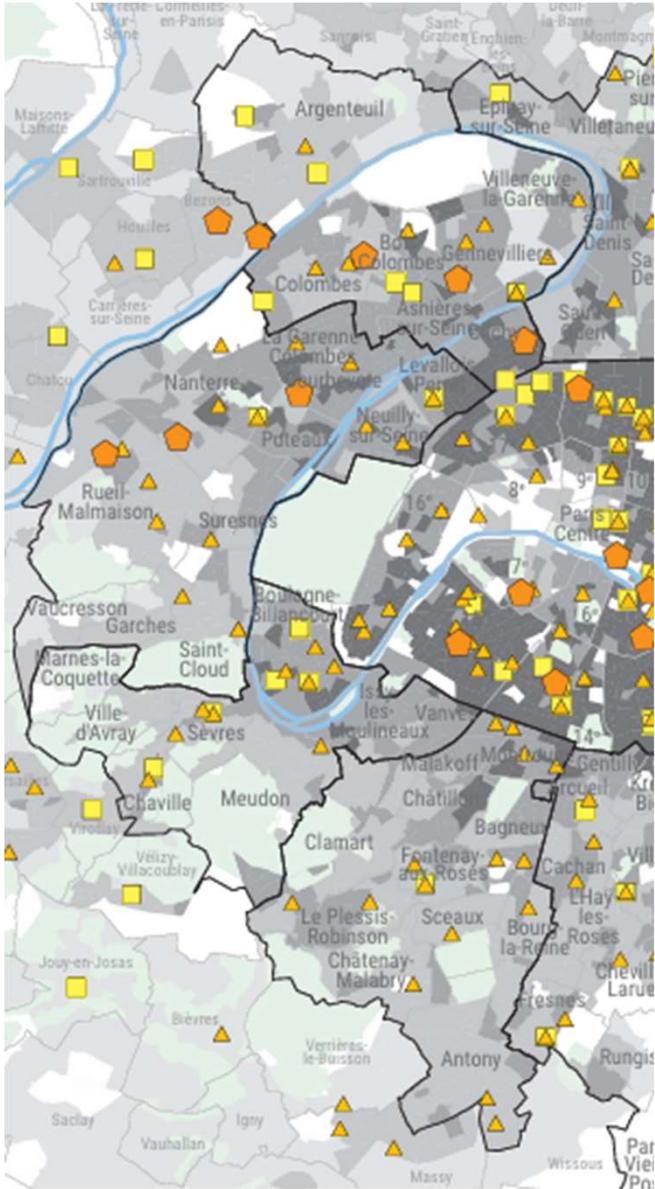
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCÈS AUX DROITS



**Vente de vêtements,
boutiques solidaires,
bagagerie**

Type de structure

- ▲ Vente de vêtements
- Boutique solidaire
- ◆ Bagagerie



Les domiciliations

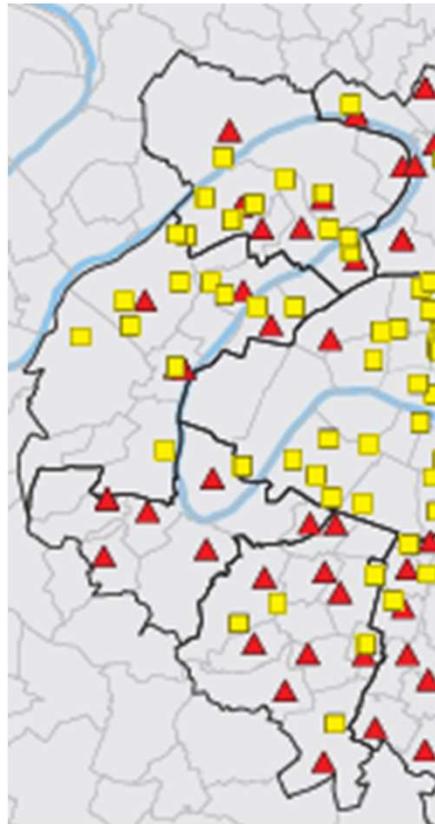
La **domiciliation** est la première porte d'entrée vers l'accès aux droits.

Source DRIHL

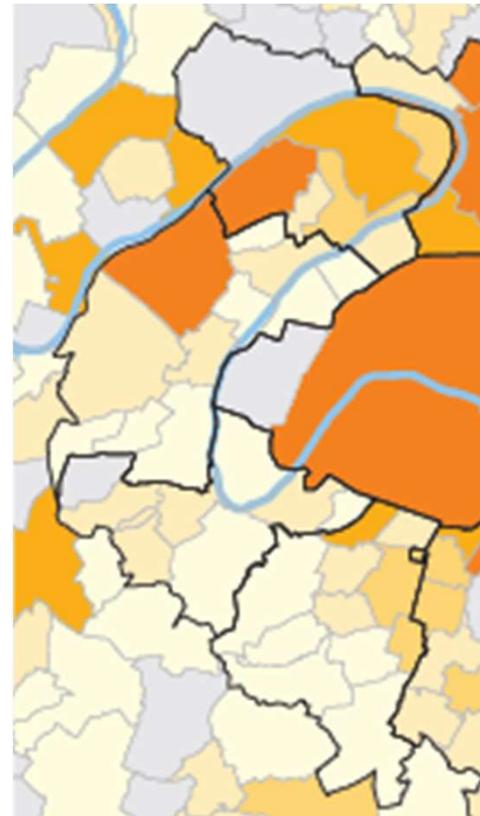
Domiciliations	2014	2016	2019	2021	Evol en % 2021/2016
VSGP	685	792	1 466	1 586	100,3
GPSO	376	408	441	565	38,5
POLD	4 092	3 227	3 259	3 112	-0,04
BNS (sans Argenteuil)	5 200	3 216	4 179	4 450	38,4
Hauts-de-Seine	10 353	7 643	9 345	9 713	27,1
dont par les CCAS	2 470	3 090	3 884	4 466	44,5
dont par les Associations	7 879	4 553	5 461	5 247	15,2

Argenteuil (2014) CCAS 598, associations 265 (dont 245 SPF)

Les domiciliations



Type de structure de domiciliation administrative
 ■ Organisme agréé par l'État
 ▲ Structure publique (CCAS)



Nombre d'attestations valides de domiciliation pour 1 000 habitants
 ■ Plus de 20
 ■ De 10 à 20
 ■ De 5 à 10
 ■ De 2 à 5
 ■ Moins de 2
 ■ Aucune place

Source APUR

La précarité, Quelques exemples de l'implication des associations

Secours Populaire - Antenne d'Asnières-sur-Seine

Organisations : Secours Populaire des Hauts-de-Seine, Secours populaire des Hauts-de-Seine - Antenne d'Asnières

 **Accueil inconditionnel**

 **Sur rendez-vous**

Langue(s) parlée(s) : Français

À Asnières-sur-Seine, le Secours Populaire français intervient auprès des personnes en précarité dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

La précarité, Quelques exemples de l'implication des associations

La Rampe

Organisation : Secours Catholique des Hauts-de-Seine

 Accueil inconditionnel adapté aux personnes majeures.

Accès libre

Langue(s) parlée(s) : Français

La Rampe est un accueil de jour, un lieu de rencontre convivial pour personnes démunies qui propose d'associer chacun à la vie du lieu à travers des activités : petit déjeuner, jeux, peinture, sorties...

La précarité, Quelques exemples de l'implication des associations

SOLIGUIDE: UN OUTIL pour les personnes en difficulté mais aussi pour les associations:

- Se mobiliser pour le mettre à jour
- L'ancrer dans les réalités locales (ex le GOALH ; guide d'orientation pour l'accès au logement et à l'hébergement)
- Dans le cadre des plans de lutte contre la pauvreté, se demander si ma commune dispose des fonctions pour soutenir les personnes en difficulté

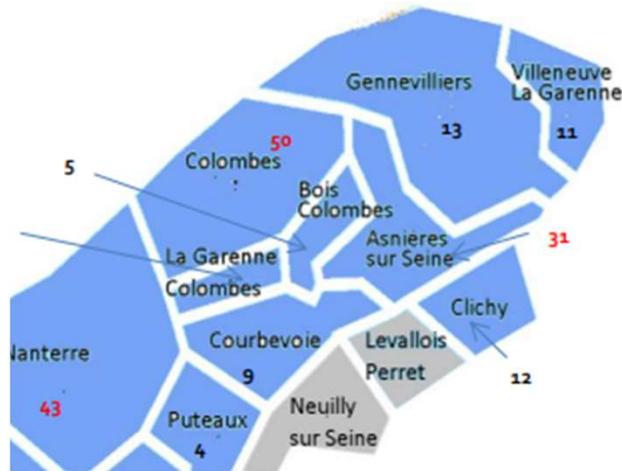
Dans le domaine du mal-logement, agir et accompagner

Tableau 6

	Nombre de places au 31/12/2022
Places d'hôtel	1 205
Hébergement (CHU, CHRS, CADA)	989
Hébergement pour migrants et réfugiés	1 033
Places en logements adaptés (PF, FJT, FTM, RS)	2 446
Places en intermédiation locative (solibail,...)	1 210 pour 356 logements

CHU/CHRS/ Logements adaptés:
Exemples : Inser'toit,
La Canopée (dont chrs éclaté)
SNL92, Habitat et Humanisme:
Intermédiation locative

Inser'toît



Logements gérés

- 361 logements gérés dans 33 communes du département.
L'Association loue :
- 131 logements à 16 bailleurs sociaux,
 - 216 logements à 169 propriétaires privés.



Solibail

Impl
dép
des
loge
180
Cert
satis
loue

Logements temporaires d'insertion



Implanté dans 26 communes du département et dans les 4 territoires des Conférences Intercommunales du Logement (CIL). L'Association est membre de 2 d'entre elles : Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et Boucle Nord de Seine.

L'Association a géré :

- 120 logements du parc social loués à 14 bailleurs sociaux (23 communes).
 - 17 logements du parc privé loués à 6 propriétaires.
- 14 de ces logements sont à loyer social.

La canopée



Evolution du nombre de personnes accompagnées par année



22/03/2024

LES ASSOCIATIONS exemples

- **Expulsions:**
 - L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) des Hauts-de-Seine informe gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

IMPAYÉS DE LOYERS ET EXPULSIONS LOCATIVES _____

Locataires, propriétaires,
dès le 1er impayé de loyer,
consultez gratuitement un
juriste de l'ADIL 92.

Tél. : 01.41.45.06.10

PROTECTION ET SÉCURITÉ DE L'HABITAT _____

Risques sanitaires et
sécurité du logement.
Insalubrité, péril, termites,
ascenseurs...

Consultez les règles !

DALO : POURQUOI, POUR QUI ET COMMENT ? _____

Mode d'emploi

Faire valoir son droit à un
logement. Toutes les
démarches et conseils
pratiques.

- les Espaces solidarité habitat de la Fondation Abbé Pierre (SFM)
L'accompagnement socio-juridique est assuré par une équipe de bénévoles et de salariés pour des parisiens vivant en habitat indigne ou indécent, en hôtel meublé, en situation d'expulsion locative ou pensant être victime de discrimination pour accéder à un logement.
Cf Pacte des solidarités Création d'équipes socio-juridiques pour accompagner 30 000 ménages par an en capitalisant sur l'expérience de l'Espace solidarité habitat de la Fondation Abbé Pierre

LES ASSOCIATIONS exemples

- **MIGRANTS**

- **La question des sans-papiers**

La question de l'accueil inconditionnel

Les initiatives individuelles ou de petits collectifs

L'hébergement des réseaux « amicaux », les squats...

Welcomme Singa offre des hébergements aux réfugiés chez des particuliers

Carmeudon <https://carmeudon.org/> est une association humanitaire indépendante créée en décembre 2015 sur l'initiative spontanée d'habitants de Meudon venus d'horizons divers.

Elle a pour objet de faciliter l'insertion dans la société française de personnes bénéficiant du statut de **réfugié** ou d'un statut équivalent.

Essayez de faire bouger les lignes

Des lieux, des instances où les associations sont consultées et informées.
Idée de coconstruction de la politique publique de lutte contre le sans-abrisme réunissant les services de l'Etat, les associations, les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux.

Enjeu: Intervenir collectivement dans des instances au niveau département, territoires, Communes pour porter les problématiques du logement repérées.

« Réunissez-vous et vous serez écoutés » Jacques Delors

Être **partie prenante** cad un acteur collectif concerné par un projet
Implication dans un processus de participation / concertation (pouvoir, légitimité, urgence)

Essayez de faire bouger les lignes

Au niveau local:

- Les CCAS
- Les collectifs logements (Colombes, Meudon)
- Dialogue avec la mairie des associations
- les Nuits Solidaires

Au niveau des territoires

- Les CIL
- Les SST

Au niveau du département

- Le PDALHPD - Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
- Le SIAO - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
- Le DALO/ la COMED
- Le CCF- Le Collectif Citoyens Fraternel

Au niveau régional

- Le CRHH - Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Essayez de faire bouger les lignes au niveau local (commune)

Au niveau local:

- Les CCAS
- Les collectifs logements (Colombes, Meudon)
- Dialogue avec la mairie
- Les Nuits Solidaires

Essayez de faire bouger les lignes au niveau des territoires

Au niveau des territoires

- Les CIL
- Les SST (pas institutionnellement)
- Les députés, les sénateurs, les conseillers départementaux
- Les PLUi

Pourquoi des CIL?

Une grande évolution:

- Passage d'une situation de grande liberté (sous contrainte des respecter les plafonds aux attributions et de « prendre » quelques publics prioritaires), liberté pour les bailleurs (CAL) et les communes (les Maires)
- À une organisation pour mettre en œuvre
 1. **une politique d'attribution** répondant à des objectifs quantitatifs pour les publics prioritaires et les 1^{er} quartiles, développer la coopération/coordination entre les bailleurs (les mutations, les cas difficiles, les opérations de relogement avec charte commune)
 - 2, **des priorités adaptées au territoire** notamment par la cotation et plus de transparence (les moyens pour mettre en œuvre un PPGDID)

Des instances où les associations participent (3) Conférences Intercommunales du Logement (CIL)

Des outils pour une plus grande équité dans les attributions

CIL installée à l'échelle des **EPT**, en application des lois **ALUR** (2014) et **Egalité et Citoyenneté** (LEC - 2017), avec deux objectifs :

1) Adopter des orientations en matière d'attributions conformes aux obligations de la LEC :

- ✓ Relogement des publics prioritaires pour 100 % du contingent préfectoral (25 % des attributions hors fonctionnaires), et pour 25 % des autres contingents, total ≈ 40% des attributions.
- ✓ Renforcer les politiques de mixité au profit des QPV , avec :
 - Plus de **25 % d'attributions** aux demandeurs du **1^{er} quartile** (< 9126 €/UC/an) **hors QPV**.
 - Plus de **50% d'attributions** à ceux des trois quartiles les plus élevés **en QPV**.

⇒ **Document correspondant = Convention Intercommunale d'attribution.**

NB D'autres orientations sont possibles : suivi des "sans proposition", "logement d'abord",

2) Renforcer la transparence et l'équité des attributions, par la mise en place :

- ✓ d'un accueil qui garantisse aux demandeurs un égal accès à l'enregistrement et à l'information,
- ✓ de **modalités de gestion de la demande** avec des règles claires et transparentes,
- ✓ d'une **cotation de la demande** qui permette d'attribuer de manière objective sans discrimination.

⇒ **Document correspondant = PPGDID***

* *Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs*

Des instances où les associations participent (3) Conférences Intercommunales du Logement (CIL)

3^{ème} collège des CIL du 92

TERRITOIRE	3 ^{ème} collège			autre
	Nombre	Usagers	Associations	
VSGP	5	CNL UNLI	SaintRaphael Initiatives Secours catholique	HH -IdF
GPSO	10	CNL CGL	FAS FAPIL UNAFO SIAO92 AURORE Secours catholique Secours populaire Armée du Salut	Inser'toit
POLD	5	CNL CLVC	Centre logt JT Fondation Abbé Pierre Saint Vincent de Paul	Aurore
BNS	7	CNL CGL	Adil92 L'Appart L'Escalé Fondation Abbé Pierre Inser'toit	

BNS - Composition de la grille par nature de critères

DALO	16 pts
+	
Critères prioritaires	3 à 10 pts
Personnes (Handicap, chômage, 1er Quartile, ...)	
Logement (Indigne, absence de logt, suroccupation,..)	
Expulsion sans relogement	
Sauf violences intra familiales	25 pts
traite humaine, agression sexuelle, ...	
et relogement dans cadre opération publique	30 pts
+	
Critères facultatifs	
Labellisation PDALPD	15 pts
lieu de résidence ou de travail	15 à 25 pts
Personnes (Jeune, séparation, éloignement du travail, ...)	
Logement (Indécence, taux d'effort, logt repris âgé en sous-occupation, ...)	5 à 15 pts
+	
Ancienneté	
Moins d'un an	3 pts
Moins de 2	12 pts
Moins de 4	28 pts
Moins de 5	29 pts
5 et plus	30 pts
-	
Pénalités	
Falsification de pièces	30 pts (/pièce)
Refus d'une proposition adaptée de logement	
1er refus : 3 pts	de 3 à 24 pts
2ième refus : 9 pts	et plus...
3ième refus : 12 pts	

Points cumulés

Ex : Ménage

- DALO – PDALPD = 31 pts

1^{er} quartile = 3 pts

Indignité + taux d'effort

Élevé + sur occupation = 23 pts

Commune +EPCI = 15 pts

W commune +EPCI = 15 pts

Ancienneté 5 ans = 29 pts

Total

116 pts

Refus injustifié de logement

Tout refus, sauf :

- Handicap/raison de santé non pris en compte dans l'instruction

- Contraintes spécifiques liées à l'emploi

- Changement de quartier pour raison de violence conjugale

- Logement en rez-de-chaussée

- Logement avec ascenseur souhaité

CIL BNS – Grille de cotation de la demande adoptée en séance le 13 avril 2022

Critères	Points conditionnés à justificatif	Primo-demandeurs	Demandeurs de mutation	Précisions / Justificatifs
Critères prioritaires				
Reconnu prioritaire au titre du DALO	Non	16	60	
Appartenant au 1er quartile de ressources	Oui	3	5	Au moins une des pièces suivantes : - Fiche de paie des demandeurs et personnes à charge - Justificatif de ressources - Attestation CAF
En situation de handicap, ou ayant à sa charge une personne en situation de handicap	Oui	10	15	Au moins une des pièces suivantes : - Carte d'invalidité ou décision de commission administrative compétente Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)
Ayant vécu une période de chômage de longue durée		3	5	Attestation de formation ou autre justificatif de situation
Logé en appartement de coordination thérapeutique	Oui	10		Attestation d'hébergement ou de domiciliation
Logement sur-occupé avec au moins un mineur		3	5	Contrat de locatif / justificatif de propriété ET livret de famille / acte d'état civil
Logement non décent avec au moins un mineur		3	5	Rapport d'un travailleur social/autre justificatif de situation ET livret de famille / acte d'état civil
Logement indigne	Oui	10	5	Au moins une des pièces suivantes : - Arrêté d'interdiction d'habitation - Arrêté de péril - Arrêté d'insalubrité - Analyses plombémie / diagnostic plomb ou amiante - Rapport d'un travailleur social Autre justificatif de situation
En procédure d'expulsion sans relogement	Oui	3	5	Jugement d'expulsion
Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	Oui	25	35	Au moins une des pièces suivantes : - Décision du juge ou récépissé du dépôt de plainte ou ordonnance de protection Dépôt de plainte ou main courante pour violence conjugales
Dépourvu de logement et d'hébergement		3		Rapport d'un travailleur social ou Attestation d'hébergement ou de domiciliation
Hébergé par des tiers		3		Rapport d'un travailleur social ou Attestation d'hébergement ou de domiciliation
Hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition	Oui	10		Rapport d'un travailleur social ou Attestation d'hébergement ou de domiciliation
Situation du ménage				

CIL BNS – Grille de cotation de la demande adoptée en séance le 13 avril 2022

Habite l'EPCI	Oui	10	10	Au moins une des pièces suivantes : - Contrat de location/ justificatif de propriété - Attestation d'hébergement ou de domiciliation - Reçu d'hôtel Rapport d'un travailleur social
Travaille dans l'EPCI	Oui	15		Contrat de travail
Habite la commune	Oui	5	15	Au moins une des pièces suivantes : - Contrat de location/ justificatif de propriété - Attestation d'hébergement ou de domiciliation - Reçu d'hôtel Rapport d'un travailleur social
Travaille dans la commune	Oui	10		Contrat de travail
Divorce ou séparation	Oui	10	15	Jugement de divorce, ordonnance de non-conciliation ou autres jugements familiaux
Jeune de moins de 30 ans	Oui	15		Carte d'identité ou passeport ou titre de séjour
Personne âgées en difficulté financière dans un logement trop grand	Oui		35	Au moins une des pièces suivantes : CNI ou passeport ou titre de séjour du conjoint ou co-demandeur / livret de famille ou acte d'Etat civil / CNI ou passeport ou titre de séjour d'une personne à charge Et toutes les pièces suivantes : quittance ou justificatif de loyer à jour / contrat de location ou justificatif de propriété Et soit un justificatif de situation, soit les fiches de paie du demandeur/co-demandeur et personnes à charges, justificatif de ressources et attestation CAF.
Personnes âgées dans un logement inadapté à la perte de mobilité	Oui	5	15	Pièce d'identité et justificatif des besoins d'adaptation
Ancien étudiant en résidence étudiante	Oui	10		Contrat de location
Logement non décent	Oui	5		Rapport d'un travailleur social ou autre justificatif de situation
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	Oui	15		Lettre de congé du propriétaire
Taux d'effort trop élevé	Oui	10	10	Au moins une des pièces suivantes : - Fiche de paie - Justificatif de ressources - Attestation CAF ET quittance ou autre justificatif de loyer à jour
Sous-occupation			35	Contrat de location ET livret de famille ou acte d'état civil
Logement éloigné du lieu de travail	Non	10	15	
Changement de lieu de travail	Oui	10	15	Contrat de location / justificatif de propriété ET contrat de travail
Ancienneté				

CIL BNS – Grille de cotation de la demande adoptée en séance le 13 avril 2022

Demande inférieure à 1 an	Non	3	3	
Demande inférieure à 2ans	Non	12	9	
Demande inférieure à 3ans	Non	27	24	
Demande inférieure à 4ans	Non	28	27	
Demande inférieure à 5ans	Non	29	33	
Demande supérieure à 5 ans	Non	30	36	
Critères activés manuellement				
Ménage faisant l'objet d'une labellisation prioritaire au titre de l'article L441-1 du CCH	Oui	15	40	Critère renseigné manuellement
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	Non	25	35	Critère renseigné manuellement
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	Non	25	35	Critère renseigné manuellement
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	Non	25	35	Critère renseigné manuellement
A reloger dans le cadre d'une opération publique	Non	30	55	Critère renseigné manuellement Critère local renseigné par les MOUS, pour remplacer le critère « logement bientôt démolì », déclaratif
Ménage dont l'un des membres travaille pour la fonction publique territoriale	Oui	5		Critère renseigné manuellement
Ménage identifié en CALEOL pour une proposition de mutation	Oui		40	Critère renseigné manuellement

Essayez de faire bouger les lignes au niveau département

Au niveau du département

- Le PDALHPD - Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
- Le SIAO - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
- Le DALO/ la COMED
- Le CCF- Le Collectif Citoyens Fraternel

Au niveau régional

- Le CRHH - Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES PDALHPD

Le PDALHPD est un cadre institutionnel partenarial piloté
conjointement par l'Etat et le Conseil départemental.

Le PDALHPD 2023-2029 concerne l'ensemble des thématiques suivantes :

- L'accès aux solutions d'hébergement et de logement accompagné
- L'accès au logement
- La prévention des expulsions
- La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- L'accompagnement social

Les associations impliquées:

- collège 7 avec les représentants des associations dont l'objet est la lutte contre l'exclusion..
la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement:

FAS, SIAO, ESSOR

- collège 14 avec les représentants des organismes œuvrant dans l'accueil, l'hébergement
et l'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile:

Secours Catholique, Croix rouge, SNL92

Cf le webinaire de l'OPML/DRIHL

Le PDALHPD

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est un cadre institutionnel partenarial piloté conjointement par l'Etat et le Conseil départemental.

Le PDALHPD **2023-2029** concerne l'ensemble des thématiques suivantes :

- L'accès aux solutions d'hébergement et de logement accompagné
- L'accès au logement
- La prévention des expulsions
- La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- L'accompagnement social

Les associations participant au pdalhp :

- Collège 7 lutte contre l'exclusion: FAS, SIAO, ESSOR
- Collège 8 Intermédiation locative, MO: FREHA, Inser'toit
- Collège 14 Accueil hébergement accompagnement: Secours Catholique, Croix Rouge, SNL

Des instances où les associations participent(2) le PDALHPD

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS DU PLAN

Axes		Orientations		Actions
Garantir l'égal accès à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées	A.1	Renforcer la connaissance des publics, de leurs besoins et mieux identifier les freins dans leurs parcours	1	Repérer efficacement les publics prioritaires, et gérer de façon dynamique le vivier associé
			2	Consolider la fonction observation au sein du PDALHPD
	A.2	Développer, adapter et rééquilibrer l'offre d'hébergement, de logement adapté et de logement	3	Renforcer les réponses en logement à destination des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie (fonctionnelle)
			4	Développer quantitativement et qualitativement l'offre d'hébergement et de logement adapté en accord avec les objectifs fixés par le SRHH, dans une logique de rééquilibrage territorial
			5	Développer le segment « très social », de manière à mieux répondre aux besoins au niveau départemental mais également à rééquilibrer l'offre à l'échelle infra-départementale
Favoriser la fluidité des parcours et l'accompagnement des ménages	B.1	Favoriser la fluidité des parcours pour améliorer l'accès au logement	6	Faciliter l'accès au logement des ménages prioritaires en lien avec les objectifs du logement d'abord en mobilisant l'ensemble des réservataires
			7	Développer la mobilité dans le parc social
			8	Sécuriser la complétude des demandes de logement social en vue de faciliter le processus d'attribution
	B.2	Renforcer l'accompagnement social des ménages	9	Favoriser le partage de connaissance et l'accès à l'information pour une meilleure pratique de l'accompagnement social au bénéfice des ménages
			10	Prévenir les ruptures de parcours des ménages en développant des outils communs aux partenaires de l'action sociale
			11	Améliorer la coordination des partenaires de la prévention des expulsions
Assurer le maintien dans le logement dans des conditions décentes	C.1	Renforcer la prévention des expulsions	12	Renforcer l'accompagnement social dans le cadre de la prévention des expulsions
			13	Renforcer le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne
	C.2	Accélérer l'amélioration du parc le plus dégradé	14	Lutter contre la précarité énergétique

SIAO 92

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) du 92 est un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) qui a pour mission de donner accès aux ménages les plus précaires, des solutions d'hébergement et de logement dans le département des Hauts-de-Seine.

AFED 92, Amicale du Nid, Arapej 92, Armée du Salut, Association Du Site de La Défense, Association des Cités du Secours Catholique, Aurore, Auxilia, CASH de Nanterre, Coallia, Croix-Rouge, Emmaüs Solidarité, France Terre d'asile, INSER'TOIT, L'Escale, La Canopée, Les Enfants du Canal, Maison de la Solidarité, Ordre de Malte, Relais Accueil du Vallona, Réseau des Missions Locales 92, SOS Femmes Alternative (Centre Flora Tristan), URHAJ.

SIAO (2)

le SIAO92 (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) est un maillon essentiel pour apporter aux ménages/personnes en grande difficulté de logement une solution

NOM	MISSION	RESULTAT 2022
Le service urgence 115	assurer la mise à l'abri des personnes en situation précaire et l'orientation vers des dispositifs d'urgence : centres d'hébergement d'urgence (CHU) ou à défaut, hôtels	<ul style="list-style-type: none"> En 2022, le 115 a reçu 5 710 demandes de mises à l'abri dont 3 085 étaient des primo-demandes 434 ménages ont été accueillis dans un centre 6 570 personnes, dont 3 348 adultes et 3 232 enfants, qui ont été prises en charge à l'hôtel
La PASH	la Plateforme d'Accompagnement Social des ménages hébergés à l'Hôtel	25 travailleurs sociaux ont accompagné 793 ménages ce qui a permis de réaliser 290 sorties positives

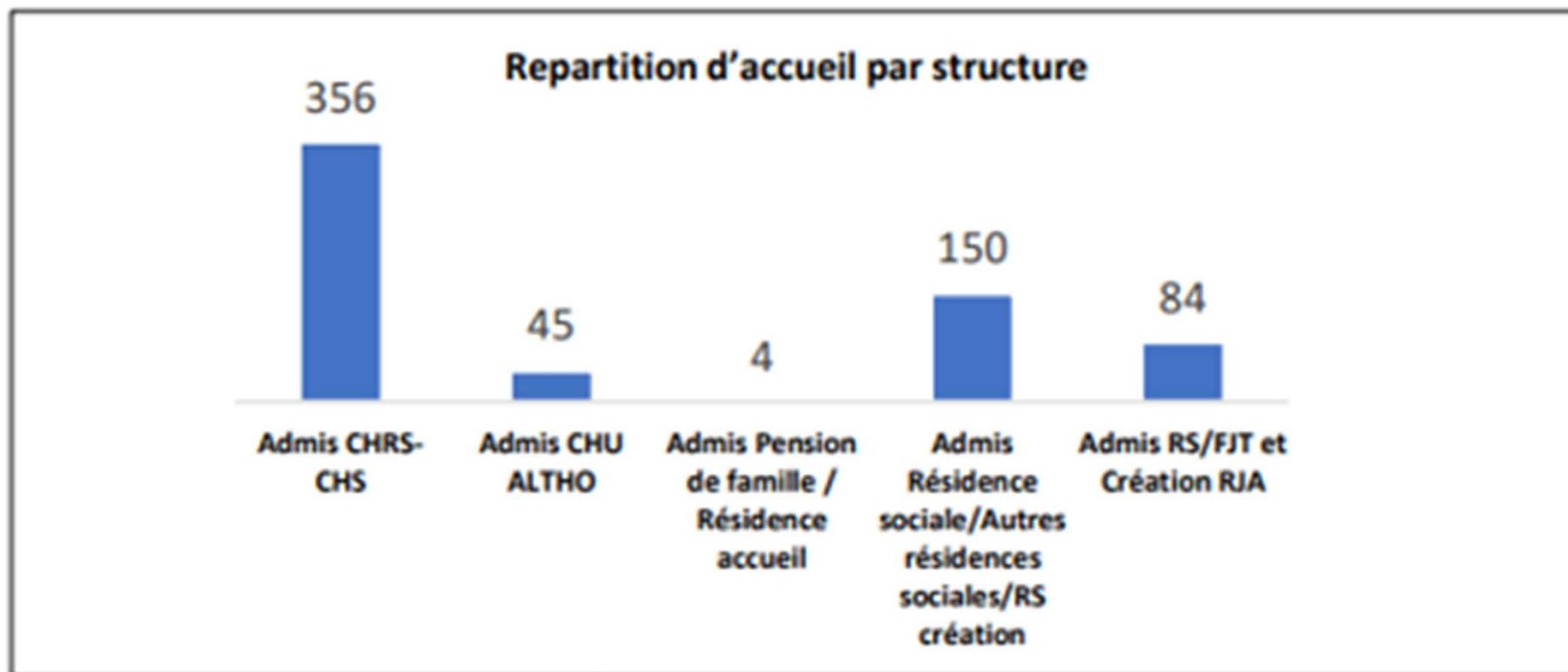
SIAO (3)

NOM	MISSION	RESULTAT 2022
Le service insertion-DAHO (droit à l'hébergement opposable)	Orienter vers un dispositif d'hébergement adapté tous les ménages sans domicile ou risquant de l'être et nécessitant un accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • 2 823 ménages enregistrés comme primo-demandeurs d'hébergement • 639 d'entre eux ont pu être accueillis en structure. • En fin d'année, il restait 1 156 ménages sur liste d'attente
Le service logement	Contribuer à fluidifier les sorties des structures d'hébergement ou de logement temporaire en attribuant un caractère de priorité (labellisation) aux ménages recherchant un logement social	<ul style="list-style-type: none"> • 1 066 demandes reçues, • 415 ménages ont accédé à un logement social • Fin 2022, 445 en attente d'une proposition de logement

Bilan du SIAO
Insertion -DAHO



639 ménages
accueillis en structure



Motifs de la demande des ménages en attente

Motifs de la demande	Nombre de ménages	Motifs de la demande	Nombre de ménages
Absence de ressources	16	Fin d'hospitalisation	9
Arrivée en France	42	Inadaptation du logement	43
Autre	49	Logement insalubre	6
Départ du département initial	3	Logement repris par le propriétaire	8
Dort dans la rue	131	Rapprochement du lieu de travail	9
Evacuation de camp/bidonville	1	Risque d'expulsion locative	8
Expulsion locative	29	Séparation ou rupture des liens familiaux	33
Expulsion SQUAT	7	Sortie de détention	21
Fin de PEC MHL (mission hébergement logement)	17	Sortie de Logement accompagné	4
Fin de prise en charge ASE	79	Sortie d'hébergement	205
Fin de prise en charge Conseil Général	3	Sortie dispositif asile	239
Fin d'hébergement chez des tiers	157	Violences familiales-conjugales	37
			Total 1156

Motifs de la demande des ménages en attente

Motifs de la demande	Nombre de ménages	Motifs de la demande	Nombre de ménages
Absence de ressources	16	Fin d'hospitalisation	9
Arrivée en France	42	Inadaptation du logement	43
Autre	49	Logement insalubre	6
Départ du département initial	3	Logement repris par le propriétaire	8
Dort dans la rue	131	Rapprochement du lieu de travail	9
Evacuation de camp/bidonville	1	Risque d'expulsion locative	8
Expulsion locative	29	Séparation ou rupture des liens familiaux	33
Expulsion SQUAT	7	Sortie de détention	21
Fin de PEC MHL (mission hébergement logement)	17	Sortie de Logement accompagné	4
Fin de prise en charge ASE	79	Sortie d'hébergement	205
Fin de prise en charge Conseil Général	3	Sortie dispositif asile	239
Fin d'hébergement chez des tiers	157	Violences familiales-conjugales	37

Total 1156

La commission de médiation DALO/DAHO

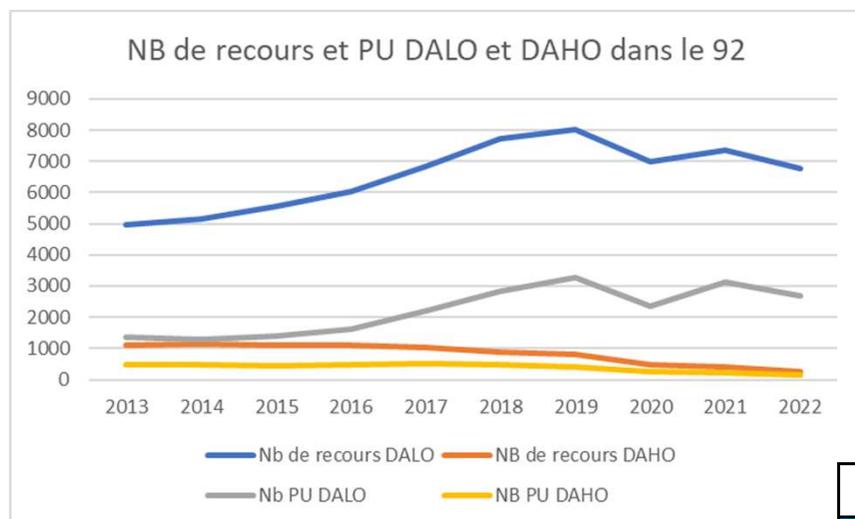
La commission **se prononce sur le caractère prioritaire de la demande et sur l'urgence** qu'il y a à attribuer au demandeur un logement ou à l'accueillir dans une structure d'hébergement, en tenant compte notamment des démarches précédemment effectuées dans le département ou en Ile-de-France dans la région.

Peuvent être désignées par la commission comme prioritaires et devant être logées d'urgence les personnes de bonne foi qui satisfont aux conditions réglementaires d'accès au logement social qui se trouvent dans l'une des situations prévues au même article et qui répondent aux caractéristiques suivantes

La commission de médiation rend sa décision dans un délai de trois mois à compter de la réception de la demande.

Le recours devant la juridiction administrative prévu au I de l'article [L. 441-2-3-1](#) peut être introduit par le demandeur qui n'a pas reçu d'offre de logement tenant compte de ses besoins et capacités passé un délai de trois mois à compter de la décision de la commission de médiation

La commission de médiation DALO/DAHO

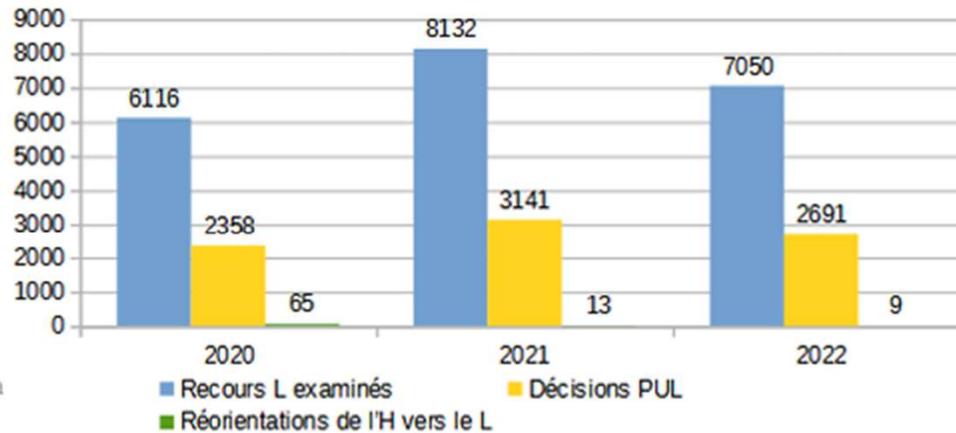


	2013	2022
Nb de recours DALO	4948	6763
NB de recours DAHO	1107	273
Nb PU DALO	1346	2691
NB PU DAHO	470	158
taux de reconnaissance DALO	27%	40%
taux de reconnaissance DAHO	42%	58%

Résultats DALO 92

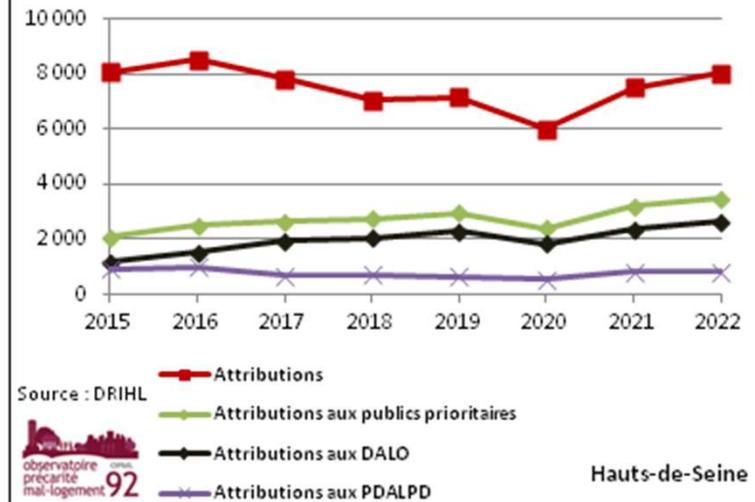
Evolution des décisions favorables par rapport aux recours logement examinés en 2022 par la COMED 92

Source : Infocentre InfoDALO



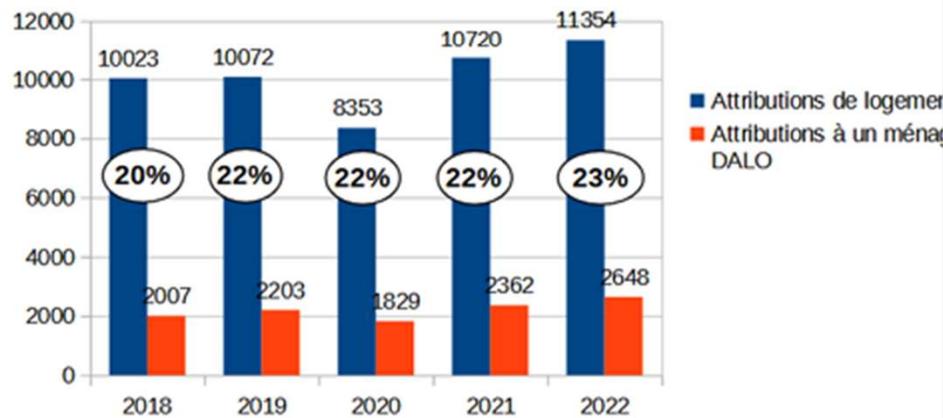
28 ma

Attribution des Logements Sociaux Hors Mutation

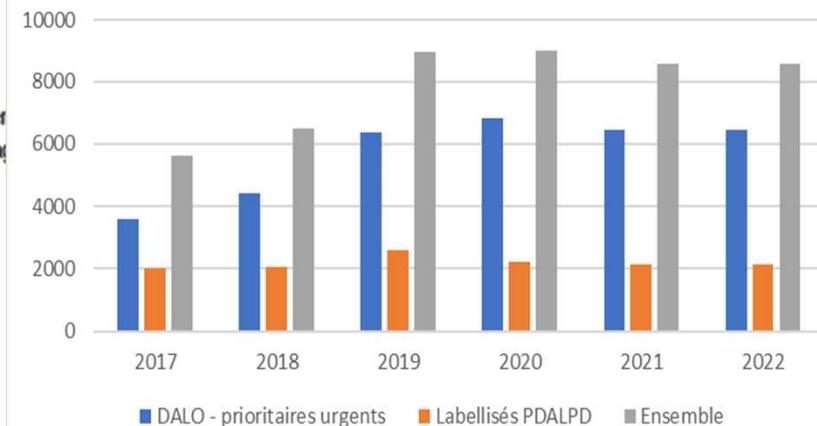


Evolution annuelle du nombre d'attribution de logement social et du taux d'attributions aux ménages PU DALO

Source : Infocentre SNE



Nombre de publics prioritaires à reloger en fin de chaque année 92



Des instances où les associations participent (2)

LA COMED

COMED

Collège 2 logt PD:

Inser'toit, SNL, La Canopée, Habitat et Humanisme

Armée du salut

Collège 4 insertion-logt:

Coalia, Cités Caritas, Freha, Soliha

Collège 5 exclusion:

Croix Rouge, Adil, SC, HCPLD

le Comité de veille « DALO » Hauts de Seine

se donne pour objectif de cibler les problèmes que la loi pose au niveau local et les difficultés rencontrées notamment au sein de la COMED par le biais des associations qui y siègent. Il se saisira de ces problèmes afin d'interpeler et de faire des propositions aux représentants de l'Etat et aux responsables de la politique du logement dans les Hauts de Seine.

Les 10 permanences DALO

Solidarité Formation Médiation (SFM) 92	Clichy
Nouvelles Voies	Nanterre et communes environnantes
Secours catholique	Levallois et communes environnantes
Secours catholique	Châtillon et communes environnantes
Secours catholique	Antony et communes environnantes
Secours catholique	Asnières et communes environnantes
Secours catholique	Puteaux et communes environnantes
Secours catholique	Vanves et communes environnantes
Secours catholique	Boulogne et communes environnantes
Secours catholique	Meudon

Le Collectif Citoyens Fraternels

Le collectif Citoyens Fraternels 92 regroupe une vingtaine d'associations de solidarité par le cadre d'une charte, agissant conjointement dans le département des Hauts-de-Seine.

Engagé pour un véritable « **Vivre ensemble dans le 92** », le collectif Citoyens Fraternels 92 se mobilise pour l'accès au logement, aux droits et à l'emploi des Alto-séquanais.e.s.

Ordre du jour du GT Accès aux droits:

1. Droits des étrangers -

Bouge ta préf (référés et mobilisation),

- les sous-préfectures,
- la situation MNA - jeunes majeurs,
- la loi immigration

2. Actualités

La Journée des Oubliés de la Santé et du Droit du SPF le 1^{er} février -

- La CAF (webinaires) -

3. Texte sur le GT à rédiger pour le **rapport d'activité 2023** du collectif Citoyens Fraternels 92

4. Action d'**identification des villes réfractaires à la domiciliation**

Le CCF

Nous agis
pour faire



Associations membres



Essayez de faire bouger les lignes au niveau régional

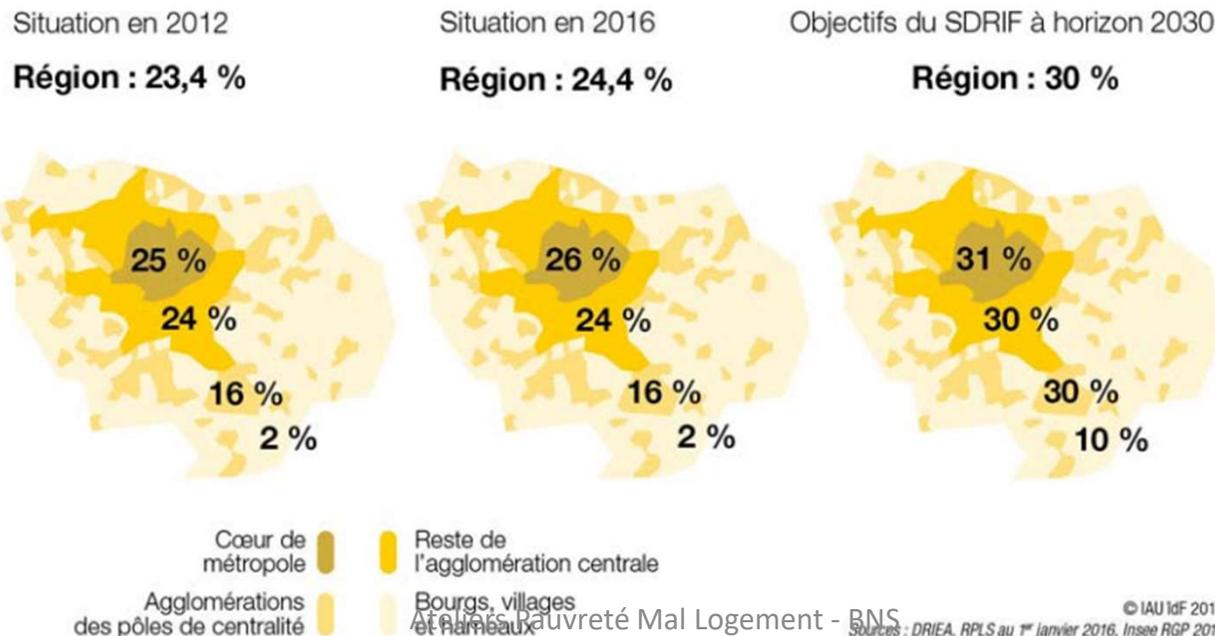
Au niveau régional

- Le CRHH - Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

L'incapacité à accroître suffisamment son parc de logements sociaux(1)

- L'Île-de-France est la **seule** région française à disposer d'un **objectif de construction fixé par la loi RGP** « Relative au Grand Paris » - juin 2010 . Face à l'atonie de la construction (45 000 par an entre 1980 et 2010) et alors que la population francilienne présentait une croissance lente, mais constante, le législateur a considéré en 2010 que **70 000 logements** devaient être construits chaque année dans la région (dont **32 000/37 000 logements sociaux**)

Taux de logements locatifs sociaux



DONNEES DE CADRAGE : EVOLUTION URBAINE

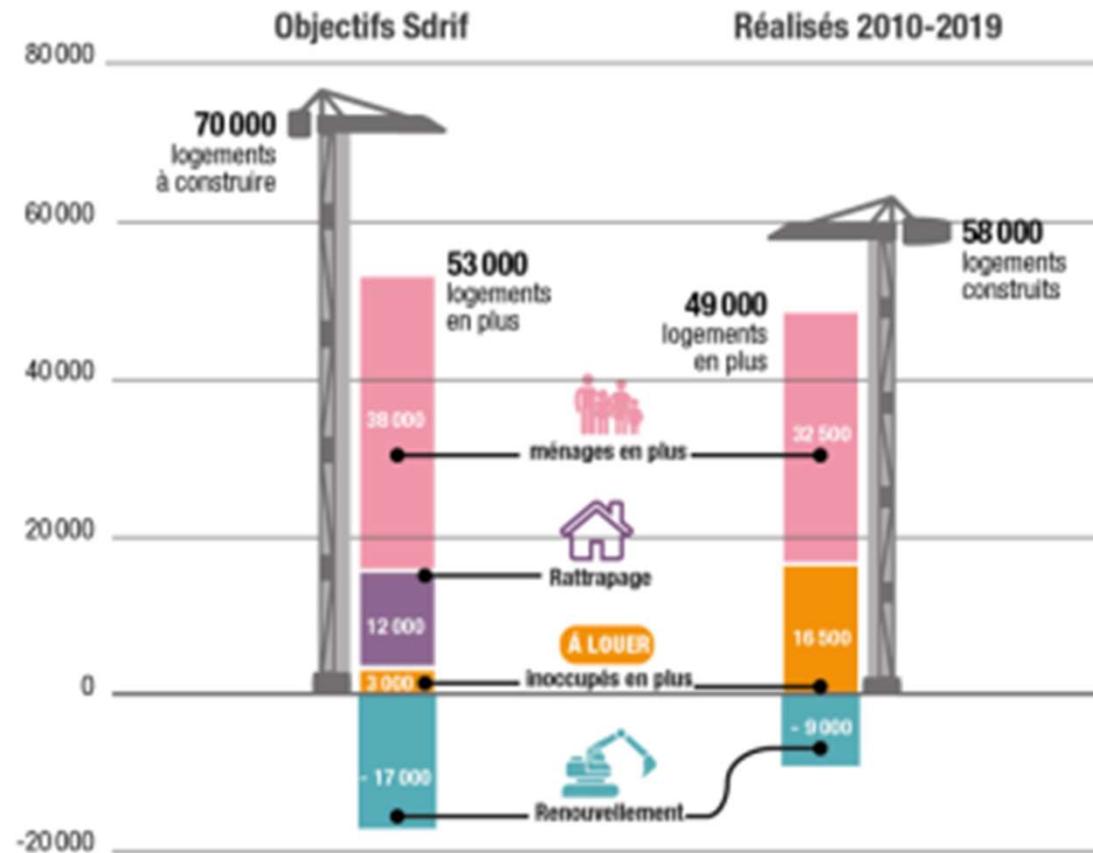
		Objectif Annuel du SRHH	Moyenne 2013-2017	Moyenne 2018-2022	
VSGP	<i>Production de logement</i>	2600	2802	3712	
	<i>Production de LLS</i>	860/1070	735	800	en moyenne 26% et 21% de LLS
GPSO	<i>Production de logement</i>	2000	1642	1536	
	<i>Production de LLS</i>	1151/1	603	462	en moyenne 37% et 30% de LLS
POLD	<i>Production de logement</i>	4300	3794	6587	
	<i>Production de LLS</i>	2059/2439	1053	896	en moyenne 28% et 14% de LLS
BNS	<i>Production de logement</i>	2900	2757	3644	
	<i>Production de LLS</i>	925/1162	692	603	en moyenne 25% et 21% de LLS

Production de logement: nb de logements autorisés
 Production de LLS: nb de logements à loyer social
 agréés

Source CRHH

L'incapacité à accroître suffisamment son parc de logements sociaux(2)

Objectifs annuels de construction en Île-de-France



© L'INSTITUT PARIS REGION 2022

Sources : Sdrif ; Insee, RP 2010-2019 ; fichiers Majo

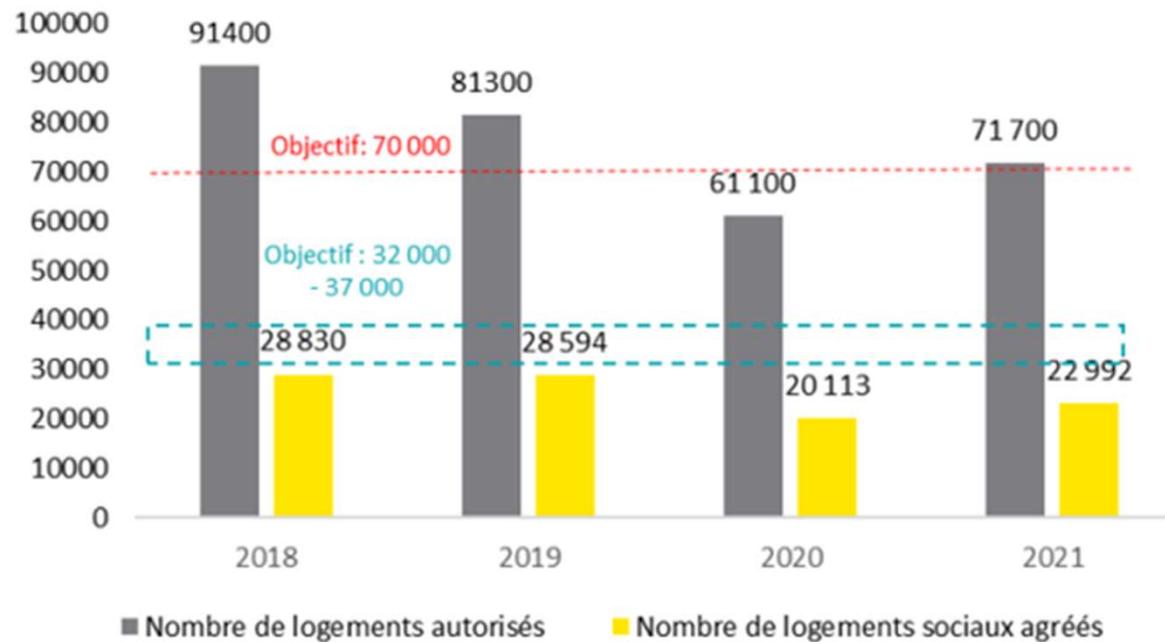


Ateliers Pauvreté Mal Logement - BNS

21 mars 2024

L'incapacité à accroître suffisamment son parc de logements sociaux(3)

Figure 11 Evolution du nombre de logements autorisés et d'agréments de logements sociaux (2018-2021)

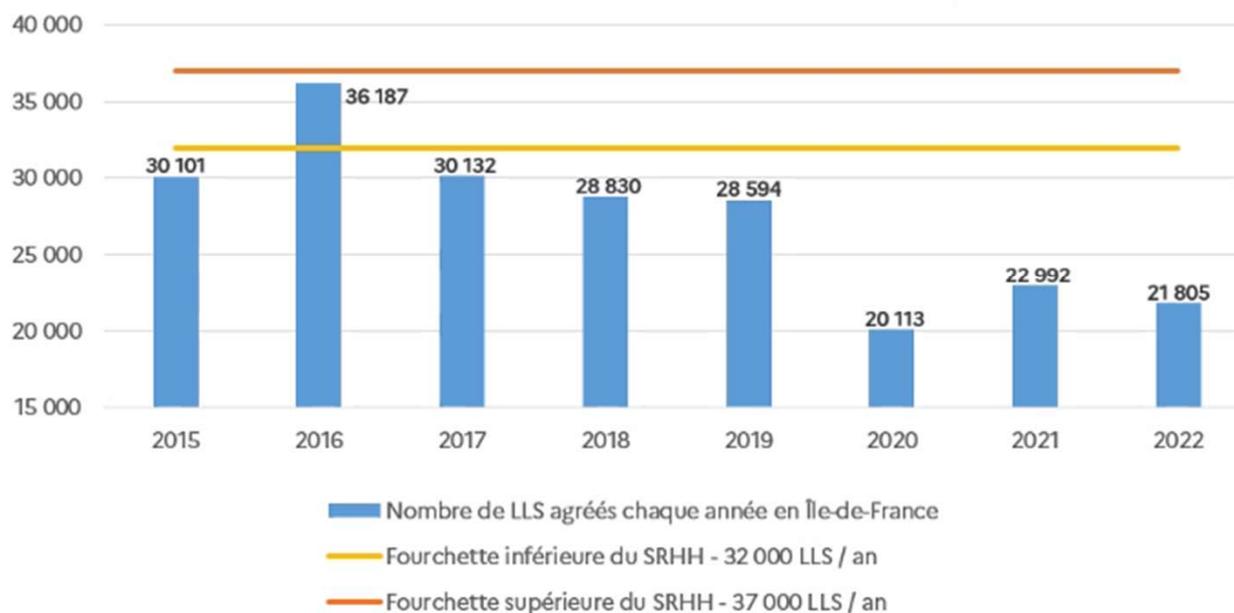


Un pic de mises en chantier est atteint entre 2017 et 2019, années au cours desquelles l'objectif fixé par la loi est atteint

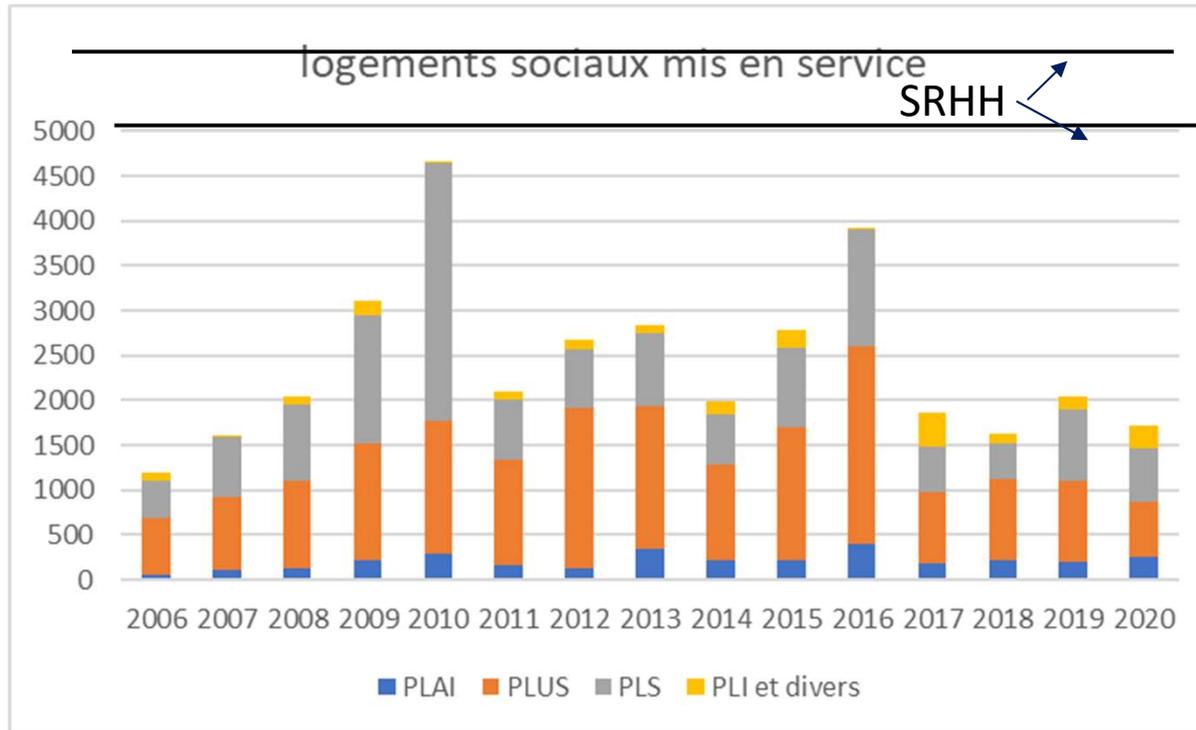
Objectifs de production sociale : Bilan sur la période écoulée

En moyenne, ont été agréés en Île-de-France **un peu moins de 26 400 logements sociaux par an sur la période 2018-2022**, soit 82% de l'objectif bas et 71% de l'objectif haut fixé par le SRHH.

Nombre d'agréments de logements sociaux par an en Île-de-France (Source : DHUP, SISAL 2023)



Le niveau moyen de production et évolution du stock (1)



Moyenne annuelle
2413 pour le 92
 logements dont
 PLAI 210 (9 %)
 PLUS 1180 (49%)
 PLS 895 (37%)
 PLI 128

L'incapacité à accroître suffisamment son parc de logements sociaux(5)

Hauts-de-Seine

	Objectifs annuels de production	2018	2019	Moyenne 2015-2019	2020	2021
Total production de logements	12 600	17 152	13 519	14 618	12 175	11 612
Logements sociaux	4995/6022	3434	2834	2955	2996	2871

L'incapacité à accroître suffisamment son parc de logements sociaux(6)

Un problème de gouvernance

- Le pilotage de la production de logements se fait à l'aide de différents documents: Le SDRIF (Schéma directeur), le SCOT (Schéma de cohérence territoriale), la TOL (territorialisation de l'offre de logement), le **SRHH** (schéma régional de l'habita et de l'hébergement) et les PLUi
- **Le SRHH d'une durée de six ans est un document de planification stratégique qui s'impose au schéma de cohérence territoriale (SCOT), aux plans locaux d'urbanisme (PLUi).**
- Le SRHH est élaboré et voté par le CRHH, Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, Instance coprésidée par l'Etat et la Région Ile-de-France. Il a été créé en 2014.
- Le CRHH d'Île-de-France réunit une centaine d'acteurs de différents horizons, des élus locaux, des représentants des principales fédérations professionnelles, des délégués syndicaux, Il réunit ainsi les conditions nécessaires pour la complexité des enjeux.
- **Quelques associations représentées dans le 5^{ème} collège:**
ATD, FAPIL, FAS, FAP, SAMU Social.....

L'incapacité à accroître suffisamment son parc de logements sociaux(7)

Objectifs anciens

	Objectifs de production arrêté dans le SRHH	Logement social	
		Déclinaison de l'objectif minimal du SRHH de 32000	Déclinaison de l'objectif minimal du SRHH de 37000
MGP	38 000	19 700	22 680
dont T2	2 600	860	1 070
dont T3	2 000	1 151	1 351
dont T4	4 300	2 059	2 439
dont T5	2 900	925	1 162
Autre	32 300	12 100	14 430
Total	70 300	31 800	37 110

Echec du Principe de territorialisation pour la Métropole du Grand Paris

Refus de voter le schéma de territorialisation
Enjeu pour le SRHH de 2024-2029

Impact important sur les PLUi

Objectifs nouveaux

Projet SRHH 2024-2030 pour T3
Objectif de production: **2000**
Pour les logements sociaux:
1287/1587